



Commune de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 5 juin 2026 Procès-Verbal de séance

Vendredi le 5 juin 2026 à 19h00, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 28 mai 2026 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents (10) : Fernand WILLMANN, Claudia MOSSER, Serge MARTINELLO, Didier FRICK, Christian LATUNER, Anne LAINÉ, Séverine KALCK, Stéphane PERREAU, Françoise REGAL, Emmanuelle DEROUIN, Lucas HUFFLING.

Absents représentés (4) : Joas THALGOTT représenté par Claudia MOSSER, Grégory SIFFERT représenté par Serge MARTINELLO, Dorlène MAURER représentée par Anne LAINÉ.

Absents (1) : Sandrine SIMON (excusée).

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2026

AFFAIRES GENERALES

3. Désignation des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales
4. Location de la tondeuse à l'AS Sermersheim
5. Désignation du délégué élu auprès du Groupement d'Action Sociale (GAS)
6. Jury d'assises pour 2027

DIVERS & INFORMATIONS

7. Autres points divers et communications du Maire
 - Désignation d'un assistant de prévention
 - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Vœux du Maire 2027
 - Retraite Mme KRUMENACKER, institutrice
8. Autres points divers et communications des élus

Christian LATUNER est désigné secrétaire de séance

1. Le Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés
2. Le Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

AFFAIRES GENERALES

3. Désignation des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales

- Vu** le code électoral ;
- Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu** l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM/Mmes Serge MARTINELLO, Didier FRICK, Emmanuelle DEROUIN et Lucas HUFFLING. La présidence du bureau est assurée le Maire, M. WILLMANN.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- Fernand WILLMANN
- Claudia MOSSER
- Serge MARTINELLO

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **14**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **14**
- majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- M. Fernand WILLMANN : **14 voix**
- Mme Claudia MOSSER : **14 voix**
- M. Serge MARTINELLO : **14 voix**

Serge MARTINELLO, Fernand WILLMANN et Claudia MOSSER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Anne LAINÉ
- Joas THALGOTT
- Séverine KALCK

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **14**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **14**
- majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- Mme Anne LAINÉ : **14 voix**
- M. Joas THALGOTT : **14 voix**
- Mme Séverine KALCK : **14 voix**

Anne LAINÉ, Joas THALGOTT et Séverine KALCK ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

4. Location de la tondeuse à l'AS Sermersheim

M. le Maire rappelle que l'AS Sermersheim a rencontré de gros problèmes avec sa tondeuse qu'il a fallu remplacer dans l'urgence en 2024. La commune a donc opté pour la location d'une nouvelle tondeuse à usage exclusif de l'entretien des terrains de football entre 2024 et 2025. La tondeuse a été définitivement achetée fin 2025 et conformément au plan de financement approuvé par le conseil municipal en date du 13 octobre 2025 (DCM 251013-06). La commune a sollicité l'AS Sermersheim pour participer au financement dudit matériel.

L'AS Sermersheim, par la voix de son Président, ayant donné un accord de principe pour louer le matériel à la commune, souhaite qu'un contrat de location soit conclu entre les deux parties. L'AS Sermersheim se réservant toutefois le droit de renégocier les termes du contrat.

Mme Claudia MOSSER, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que le projet de convention de location de matériel communal a été transmis à l'assemblée en préambule de la séance afin de pouvoir débattre du sujet. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Ayant entendu les explications de M. le Maire et de Mme Claudia MOSSER, 1^{ère} adjointe au Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** M. le Maire à présenter le projet de convention, ci annexé, de location de matériel communal à l'AS Sermersheim ;
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

5. Désignation du délégué élu auprès du Groupement d'Action Social (GAS)

M. le Maire expose que la loi Sapin n°2001-2 du 3 janvier 2001 reconnaît l'existence des prestations d'action sociale comme non-compléments de ressources et elle donne la possibilité aux collectivités locales de confier la gestion de cette action sociale à des associations ou organismes à but non lucratif.

L'action sociale pour les agents des collectivités territoriales **est une dépense obligatoire** à la suite de la parution de la loi n°2017-209 du 02 février 2017 et par la modification de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Elle n'est pas soumise au code des marchés publics.

L'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. L'assemblée délibérante en fixe les modalités.

Les dépenses d'action sociale en faveur des agents de la collectivité sont une des dépenses obligatoires énumérées à l'article L2321 -2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Afin de remplir cette obligation, votre commune adhère au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin.

Le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui, depuis plus de 60 ans, mène une action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales du Bas-Rhin et a conclu, à ce titre, divers partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et octroie diverses aides et secours. Il regroupe 324 collectivités du Bas Rhin (communes, Communautés de communes, SPL, missions locales, offices de tourisme, SEM,...) et compte plus de 9620 bénéficiaires dans notre département.

Cette action sociale s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité (titulaires, non-titulaires, temps non-complet...). Afin d'encourager les bénéficiaires à utiliser ses prestations, la collectivité définira les moyens qu'elle compte mettre en œuvre auprès de ses agents afin qu'ils soient véritablement acteurs de leur action sociale.

De plus, la collectivité doit soumettre au vote de l'assemblée délibérante, la désignation

- D'un délégué choisi en son sein afin que celui-ci puisse représenter la collectivité auprès du GAS 67 et rendre compte auprès de l'assemblée de l'évolution de ce partenariat (participation à l'assemblée générale du GAS 67 et éventuellement à des réunions de conseil d'administration si ce délégué souhaite s'investir plus avant)
- D'un délégué choisi parmi les agents actifs de la collectivité
- D'un correspondant qui assurera le lien entre le GAS 67 et les agents en matière de prestations auxquelles ils pourraient prétendre.

Le délégué agent et le correspondant peuvent être tenus par une même et seule personne.

La cotisation liée à l'action sociale du personnel est à prévoir au chapitre 12 du budget primitif.

Cette cotisation est évolutive et correspond pour l'année 2026 à :

- Cotisation statutaire : 19 € par agent (pris en charge par les agents)
- Cotisation CNAS : 233 € par agent
- Garantie obsèques :
 - o moins de 65 ans : 40 € par agent
 - o année des 65 ans et plus « SEUL » : 50 € par personne
 - o année des 65 ans et plus « FAMILLE » : 80 € par personne

La collectivité est l'interlocuteur du GAS 67 et reste redevable des cotisations dues.

L'adhésion est reconduite par tacite reconduction. La convention d'adhésion ainsi que le règlement intérieur en vigueur sont toujours les plus récents et se substituent aux anciennes versions. Ils définissent nos règles et les conditions d'application.

Considérant que l'action sociale en faveur du personnel est une dépense obligatoire de la commune et que le Groupement d'Action Sociale du Bas Rhin, permet à la commune d'assurer cette obligation de manière sécurisée et d'offrir un panel de prestation très large ;

Vu l'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion au GAS/CNAS afin de faire bénéficier ses agents d'une action sociale prévue par la loi à compter du 01/01/2026 et rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- **Désigne** :
 - o Mme Anne LAINÉ en tant que délégué élu auprès de cette association,
 - o M. Cédric HEUER en tant que délégué agent et correspondant ;
- **Approuve** les conditions d'adhésion et d'application.

6. Jury d'assises pour 2027

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit tirer au sort trois électeurs constituant une liste préparatoire des jurys d'assises pour 2027. Il expose que le tirage au sort des jurys d'assises est fait publiquement à partir de la liste électorale. Les électeurs tirés au sort selon leur numéro d'inscription sont les électeurs n° **28, 67 et 436**. Leurs coordonnées seront communiquées à la commune de Kogenheim, responsable du tirage final pour nos deux communes.

DIVERS & INFORMATIONS

7. Autres points divers et communications du Maire

L'ATIP nous informe que le conseil doit désigner **un délégué au comité syndical** ainsi qu'un suppléant. Les élus sont également informés qu'en l'absence de délibération, M. le Maire ainsi que Mme la 1^{ère} adjointe seront désignés respectivement « titulaire » et « suppléant » par défaut. Les élus sont informés et favorables à la nomination de M. le Maire en tant que délégué titulaire et Mme Claudia MOSSER, suppléante.

Cédric HEUER, secrétaire général de Mairie est désigné **assistant de prévention** par M. le Maire qui présente son rôle et ses obligations. Il prévient également que M. HEUER sera le référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine).

M. le Maire présente la mise à jour du **Plan Communal de Sauvegarde** incluant le rôle et les attributions des nouveaux élus.

Pour 2027, il est proposé aux élus d'organiser une cérémonie des « **Vœux du Maire** » destinée à l'ensemble de la population afin de présenter, entre autres choses, un bilan de l'année écoulée. Pour cette première édition, les élus ont proposé le vendredi 22 janvier 2027 à 19h.

Mme KRUMENACKER, institutrice depuis plus de trente ans à l'école de Sermersheim prendra sa retraite à le rentrée prochaine. Décision est prise concernant la mise à l'honneur de Mme KRUMENACKER.

8. Autres points divers et communications des élus

M. Serge MARTINELLO rappelle que les **journées « Oschterputz » et « Citoyenne »** se sont bien déroulées. Le résultat des deux journées est plus que satisfaisant.

M. HUFFLING prévient que le **panneau indiquant la rue du Ried a été vandalisé** volontairement compte tenu des dégâts.

M. FRICK informe que **les travaux du collectif**, rue des Pêcheurs avancent bien.

M. HUFFLING informe que des **arbres sont morts rue du Ried** au niveau du « Rustloch ».

Réunions à venir

Conseil municipal, vendredi 3 juillet 2026 à 19h30 – ANNULE faute de point à l'ordre du jour.

Commissions communales à prévoir :

- « Scolaire » : organisation en-cours
- « SAJ »
- « Cadre de vie »
- « Forêt »

Manifestations à venir

Collecte de sang organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Lundi 8 juin 2026 à Kogenheim

Soirée « Beer Garten » organisée par le comité des fêtes

Vendredi 12 juin 2026 à l'étang de pêche

Kermesse de l'école organisée par l'Association, les Petites Sauterelles de l'Ecole

Samedi 20 juin 2026 à l'étang de pêche

Journée Carpes/Frites organisée par l'Association de Pêche de Sermersheim

Dimanche 28 juin 2026 à l'étang de pêche

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,
Christian LATUNER



Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20260605-PV-CM_260506-AU
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Sermersheim, le 8 juin 2026

Le Maire,
Fernand WILLMANN

